

# Mesures particulières en lien avec Le Covid-19

Les camps de jour doivent respecter quatre mesures émises par le gouvernement pour assurer la sécurité des enfants cet été :

## **1. Assurer un espace de 2 mètres entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.**

- a. La distanciation sociale de deux mètres sera respectée.
- b. Les enfants seront avec les mêmes animateurs durant tout l'été.
- c. Les jeux avec contacts délibérés ou systématiques (ex. : jeu de tague) seront évités.
- d. Lorsqu'un employé du camp de jour doit être à moins de deux mètres d'un enfant (par exemple, lors d'une blessure), celui-ci doit porter les équipements de protection individuelle, y compris masque de procédure et protection oculaire.
- e. Un espace d'isolement en cas de symptômes de Covid-19 chez un animateur ou un enfant est désigné.

## **2. Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.**

## **3. Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements...).**

- a. Les animateurs utiliseront un minimum de matériel au cours de la journée.
- b. Les objets difficiles à nettoyer (par exemple, les costumes et les objets en tissus) seront retirés du site du camp.
- c. Limiter au strict nécessaire les objets personnels des enfants sur le site du camp. Ces objets personnels devront rester au camp pour la durée de passage de l'enfant (à l'exception de la boîte à lunch).
- d. Les objets personnels (par exemple, la crème solaire et l'étui à crayon) de chaque enfant vont être disposés dans un bac bien identifié.
- e. Le partage de matériel entre les enfants sera proscrit.
- g. Les jeux avec du matériel individuel seront priorisés.
- h. Les parents ne seront pas autorisés à l'intérieur des locaux.

## **4. Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.**

- a. La fréquence de lavage des mains des animateurs et des enfants sera augmentée et intégrée dans l'horaire de la journée.
- b. Les surfaces et les objets fréquemment touchés seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour.
- c. L'animateur est tenu de se laver les mains avant de distribuer le matériel.
- d. Les jeux présentés par les animateurs éviteront la passation d'objets; si impossible, l'animateur devra désinfecter entre chaque transmission.
- e. Les animateurs ont suivi une formation Covid-19 pour minimiser les risques de transmission de la Covid-19 cet été.